



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## LEGACY DUO

Edition révisée N° : 5

Date : 6 / 6 / 2012

Remplace la fiche : 4 / 8 / 2010

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** : LEGACY DUO  
**Nom chimique ou ingrédient(s) actif(s)** : Diflufenican: N-(2,4-difluorophenyl)-2-(3-(trifluorométhyl)phenoxy)-3-pyridinecarboxamide.  
 Isoproturon: 3-(4-Isopropylphényl)-1,1-diméthylurea

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage** : Herbicide.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Identification de la société** : MAKHTESHIM AGAN France  
 2 Rue Troyon  
 92316 SEVRES CEDEX France  
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
 Email : fds@ma-france.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**N° de téléphone d'urgence** : Centre Anti-poisons de Paris-Hôpital Fernand WIDAL  
 Tél : +33 (0) 1 40 05 48 48  
 INRS (France) : +33(0)1 45 42 59 59

### 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification européenne** : Cette préparation est réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et/ou 1999/45/CE et le règlement 1272/2008 CLP, leurs adaptations et leurs annexes.

#### Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

**Classification** : Carc. Cat. 3; R40  
 N; R50-53  
**-Dangers physico-chimiques pour la santé humaine et l'environnement** : R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
 R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

**Identification des dangers-CLP** : H351 - Susceptible de provoquer le cancer .  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MAKHTESHIM AGAN France  
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
 Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## LEGACY DUO

Edition révisée N° : 5

Date : 6 / 6 / 2012

Remplace la fiche : 4 / 8 / 2010

### 2 Identification des dangers (suite)

- **Dangers pour la santé** : Cancérogénicité - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Carc. 2) - H351
- **Dangers pour l'environnement** : Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Chronic 1) - H410

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

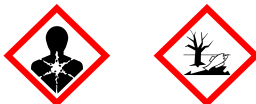
##### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

##### Données d'étiquetage de l'identificateur du produit

**Contient**

: Isoproturon

• **Pictogramme(s) de danger**



• **Pictogramme(s) de danger**

: GHS08 - GHS09

• **Mention d'avertissement**

: Attention

• **Mention de danger**

: H351 - Susceptible de provoquer le cancer .  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Conseils de prudence**

**Prévention**

: P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Intervention**

: P308+313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P391 - Recueillir le produit répandu.

**Stockage**

: P405 - Garder sous clef.

**Considérations relatives à l'élimination**

: P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux.

**Phrases additionnelles**

: EUH401-Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
SP1-Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.  
Délai de ré-entrée des travailleurs dans la parcelle : respecter un délai de 6 heures.

#### 2.3. Autres dangers

**Autres dangers**

: Aucun(es) dans des conditions normales.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## LEGACY DUO

Edition révisée N° : 5

Date : 6 / 6 / 2012

Remplace la fiche : 4 / 8 / 2010

### 3 Composition/informations sur les composants

**Caractérisation chimique du produit** : Préparation

**Composants** : Composants dangereux participants à la classification ou présents sous leurs limites de classification :

Nom de la substance	Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	N° Enregistrement	Classification
isoproturon	43 à 48 %	34123-59-6	251-835-4	006-044-00-7	----	Carc. Cat. 3; R40 N; R50-53 (M fact. = 10) ----- Carc. 2;H351 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410
Diflufenican	5 à 6 %	83164-33-4	-----	616-032-00-9	----	N; R50-53 ----- Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410

### 4 Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air frais.  
En cas de difficultés respiratoires, pratiquer la respiration artificielle.
- **Contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et savon. Enlever les vêtements souillés ou éclaboussés.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.  
Consulter un ophtalmologiste si irritation, rougeur, douleur ou gêne visuelle persiste.
- **Ingestion** : Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de faire vomir sans avis médical.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir 2.1/2.3

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun antidote particulier. Traiter en fonction des symptômes et apporter des soins.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- **Agents d'extinction appropriés** : En cas de petits feux: poudre chimique sèche, vaporisation d'eau, dioxyde de carbone.  
En cas de feu important: mousse, brouillard d'eau pulvérisée.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## LEGACY DUO

Edition révisée N° : 5

Date : 6 / 6 / 2012

Remplace la fiche : 4 / 8 / 2010

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

**Produit de décomposition dangereux** : Oxydes d'azote, fluorures, oxydes de carbone (CO, CO2).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Protection des intervenants** : Appareil respiratoire autonome et protection totale nécessaire dans les espaces clos.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Protection personnelle : voir rubrique 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour l'environnement** : Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Absorber dans du sable ou un autre matériel inerte. Eliminer le produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir rubrique 13

### 7 Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions de manipulation** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.  
Ventiler la zone de travail pour éviter l'accumulation de vapeurs.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** : Conserver dans les conteneurs d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## LEGACY DUO

Edition révisée N° : 5

Date : 6 / 6 / 2012

Remplace la fiche : 4 / 8 / 2010

### 7 Manipulation et stockage (suite)

Aucune information / donnée disponible

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** : Pas de valeurs relatives aux composants à déclarer

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques de protection** : Ventilation nécessaire.

#### Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
- **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374) Gants type néoprène ou nitrile ( conforme norme EN 374)
- **Protection des yeux** : Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).
- Hygiène industrielle** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Bien se laver les mains après manipulation. Nettoyer les vêtements séparément avant de les réutiliser.

### 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Informations générales :

<b>Etat physique à 20°C</b>	: Liquide.
<b>Couleur</b>	: Blanc
<b>Odeur</b>	: Caractéristique.
<b>pH (produit concentré)</b>	: (20°C) 7 à 8,5
<b>Point d'ébullition initial [°C]</b>	: Non déterminé
<b>Point d'éclair [°C] (cf)</b>	: > 100
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Non applicable.
<b>Inflammabilité</b>	: Ininflammable.
<b>Limites d'explosivité</b>	: Non déterminé
<b>Pression de vapeur [20°C]</b>	: Diflufenican : 4.25 x (10) <sup>-6</sup> mPa.(25°C) Isoproturon: 2.8-8.1 x (10) <sup>-6</sup> mPa (20°C)
<b>Densité de vapeur relative (air=1)</b>	: Non déterminé
<b>Densité</b>	: (20°C) 1,085 à 1,11

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## LEGACY DUO

Edition révisée N° : 5

Date : 6 / 6 / 2012

Remplace la fiche : 4 / 8 / 2010

### 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Miscible.
<b>Log P (octanol/eau) à 20°C</b>	: Diflufenican : 4.2 à 20°C Isoproturon: 2.5 à 25°C
<b>Temp. d'auto inflammation [°C]</b>	: 453 (à 1013 hPa)
<b>Point de décomposition [°C]</b>	: 304,6 (Diflufenicanil)
<b>Caractéristiques d'explosivité</b>	: Non explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	: Non comburant

#### 9.2. Autres informations

Aucune information / donnée disponible

### 10 Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information / donnée disponible

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Polymérisation dangereuse** : Ne se produira pas.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants , acides, alcalins

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote, fluorures, oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

### 11 Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë**

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## LEGACY DUO

Edition révisée N° : 5

Date : 6 / 6 / 2012

Remplace la fiche : 4 / 8 / 2010

### 11 Informations toxicologiques (suite)

<b>DL50 (voie orale, rat) [mg/kg]</b>	: > 2000 -pas de mortalité (OCDE 401)
<b>Admin.cutanée (lapin) DL50 [mg/kg]</b>	: > 2000 -pas de mortalité (OCDE 402)
<b>Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]</b>	: 1,08
<b>Toxicité chronique</b>	
<b>Cancérogénicité</b>	: Le mélange est classé CLP Cancérogène cat.2 (Susceptible de provoquer le cancer).
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	: N'est pas considéré toxique pour le système reproducteur.
<b>Propriétés tératogènes:</b>	: Non tératogène lors d'expériences effectuées sur les animaux.

### Informations sur les voies d'exposition probables

- Inhalation	: Aucun risque dans des conditions normales d'utilisation
- Contact avec les yeux	: Non irritant
- Contact avec la peau	: Non irritant
- Sensibilisation	: Non sensibilisant
- Ingestion	: Aucun risque dans des conditions normales d'utilisation

### 12 Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

<b>Effets écotoxiques :</b>	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
<b>CE50-48 hrs - Daphnia magna [mg/l]</b>	: 361,8 (sur le produit)
<b>CE50-72 heures - Algues [mg/l]</b>	: 0,029 (sur le produit)
<b>CL50-96 Hrs - Truite arc-en-ciel [mg/l]</b>	: 42,3 (sur le produit)
<b>Abeilles DL50 [µg/Abeille]</b>	: (oral 48 h) > 81,54 (cutanée 48 h) 72,14
<b>DL50 Oiseaux (mg/kg)</b>	: colin de virginie > 4500 (sur le produit)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

dans les sols :  
 Diflufenican : DT50 = 315 jours (moyenne géométrique au champ)  
 isoproturon : DT50 = 15-40 jours

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Diflufenican : faible risque de bioaccumulation  
 isoproturon : non bioaccumulable

#### 12.4. Mobilité dans le sol

MAKHTESHIM AGAN France  
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
 Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## LEGACY DUO

Edition révisée N° : 5

Date : 6 / 6 / 2012

Remplace la fiche : 4 / 8 / 2010

### 12 Informations écologiques (suite)

Diflufénican : faible mobilité  
Isoproturon : mobile

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Ne remplit pas les critères PBT/vPvB

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information / donnée disponible

### 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** : A éliminer dans un centre d'enfouissement des déchets agréé pour les pesticides ou dans un incinérateur de déchets chimiques dangereux agréé.  
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### 14 Informations relatives au transport

Information générale

**Le produit est soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR -  
Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA**

#### 14.1. Numéro ONU

**3082**

N° I.D. : 90

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

**Désignation officielle de transport ADR/RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (isoproturon)

**Désignation officielle de transport OM-IMDG** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (isoproturon)

**Désignation officielle de transport IATA** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Isoproturon)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR/RID

-Classe ADR/RID : 9

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com





# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## LEGACY DUO

Edition révisée N° : 5

Date : 6 / 6 / 2012

Remplace la fiche : 4 / 8 / 2010

### 14 Informations relatives au transport (suite)

-Etiquetage ADR/RID : Etiquette 9:Matières et objets dangereux divers  
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.18 de l'ADR

#### OMI-IMDG

- Classe OMI-IMDG : 9  
- Etiquetage OMI-IMDG : Etiquette 9:Matières et objets dangereux divers  
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.1.6 de l'IMDG .

#### OACI/IATA

- IATA - Classe ou division : 9  
- Etiquette IATA : Etiquette 9 : Miscellaneous Dangerous Goods  
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 7.1.6.3 de l'IATA-.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/IMDG/ : III  
IATA

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

- Polluant marin-IMDG : Polluant marin selon amendement de l'IMDG .

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### 15 Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**Législation des installations classées** : Rubrique n°1172 : Dangereux pour l'environnement -A-, Très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations).  
**pour la Protection de l'Environnement:**

**Autres informations** : Aucun(e).

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## LEGACY DUO

Edition révisée N° : 5

Date : 6 / 6 / 2012

Remplace la fiche : 4 / 8 / 2010

### 15 Informations réglementaires (suite)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique selon le règlement 1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée. Une évaluation du risque a été réalisée selon la Directive 91/414 CE ou le règlement 1107/2009.

### 16 Autres informations

- Liste des phrases R et des mentions de danger de la rubrique 3** : R40 - Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.  
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Liste des phrases H et des mentions de danger de la rubrique 3** : H351 - Susceptible de provoquer le cancer ...  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Révision** : Cette FDS a été révisée selon le nouveau format du règlement 453/2010- Annexe II

Les informations présentées par la fiche de données de sécurité sont fournies sur la base de nos renseignements les meilleurs disponibles à la date de publication. Elles sont destinées à servir de guide pour une utilisation, une manipulation, une élimination, un stockage et un transport sans risques; elles n'ont pas la fonction de garantie ou de spécifications. Elles n'ont trait qu'aux produits spécifiés. Elles peuvent ne pas s'appliquer en cas de combinaisons avec des matériaux ou substances et dans des procédés autres que ceux expressément décrits ici

Fin du document